

LES FAITS MARQUANTS DE L'EVALUATION DE L'ANUSP: JEUDI 25 MAI 2006

Jeudi 25 mai 2006, la Conférence Evaluative de l'Accord des Nations Unies sur les Stocks de Poissons (l'ANUSP ou l'Accord) a procédé à l'examen et à l'évaluation de l'application des dispositions de l'Accord relatives aux pays en développement et aux non parties. Le comité de rédaction s'est réuni, le matin, l'après-midi et le soir pour discuter: la conservation et la gestion; la coopération internationale et les non membres; le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS), et le respect des dispositions et l'application.

Le Président du Comité de Rédaction, Fernando Curcio (Espagne) a rapporté que le comité a finalisé le projet de texte sur la conservation et la gestion des stocks de poissons, dont deux sections sont restées entre crochets, et a poursuivi l'examen du projet de texte sur les mécanismes pour la coopération internationale et les non membres.

PALAU et la SIERRA LEONE ont annoncé leur intention de se joindre à l'ANUSP.

PAYS EN DEVELOPPEMENT ET NON PARTIES: Le Président de la Conférence, David Balton (Etats-Unis) a souligné le rôle de l'assistance fournie aux pays en développement dans l'aide à accomplir les engagements de l'ANUSP et l'encouragement de nouvelles ratifications et adhésions par des non parties. Il a invité les participants à de nouveaux débats sur les obstacles entravant la ratification et sur les vœux concernant les évaluations futures possibles de l'Accord.

Reconnaissance des besoins particuliers, dispositions relatives à l'assistance, et renforcement des capacités: FIDJI a appelé à la formation de spécialistes et au développement des ressources humaines des pays en développement, notamment, à travers des partenariats établis avec les pays possédant une expertise en matière de pêche. L'INDE a plaidé en faveur de la coopération bilatérale et de l'échange des meilleures pratiques entre les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Le SRI LANKA a déclaré que les pays en développement tirent davantage profit des programmes régionaux que des programmes nationaux en matière de lutte contre les pêches INRND et la collecte des données. MAURICE a déclaré que les petits Etats insulaires en développement (PEID) devraient disposer d'un accès équitable aux ressources de pêche, pendant que leurs pêcheries se développent, et que les contraintes financières des PEID devraient être prises en ligne de compte lors de la formulation des contributions financières des Etats-membres destinées aux ORGP.

Appuyée par le SENEGAL et le NIGERIA, la GUINEE a attiré l'attention sur la nécessité d'une assistance dans les domaines des mécanismes de production et de distribution, des capacités, des ressources humaines et des données crédibles, et a appelé à des contributions accrues au Fonds d'Aide et à des propositions concrètes pour l'établissement de nouvelles ORGP.

La COMMISSION EUROPEENNE a déclaré que plutôt que d'accroître l'assistance financière, la communauté internationale devrait aider les pays en développement dans la formulation de politiques propres à favoriser un usage rationnel de cette aide. Le CANADA a appelé les agences d'aide au développement à

élaborer des approches cohérentes aux questions des pêcheries internationales, en gardant à l'esprit les besoins et les priorités des pays en développement en matière de politiques spécifiques, de science, de gestion et de mise en application. La CHINE et la NORVEGE ont mis l'accent sur le lien entre l'aide aux pays en développement et l'accroissement du nombre des adhésions à l'Accord. Les ETATS-UNIS ont encouragé une utilisation plus importante du Fonds d'Aide.

Appuyée par le KENYA et le NIGERIA, la Papouasie Nouvelle Guinée, au nom du FORUM DES ILES DU PACIFIQUE, a appelé à une assistance dans la satisfaction des exigences de contrôle de qualité des pays importateurs et dans la garantie de l'accès des pays en développement aux marchés des produits de pêche. L'INDONESIE a appelé au renforcement des capacités des pays en développement de manière à leur permettre: de participer dans le suivi, le contrôle et la surveillance; de former des observateurs; et d'appliquer les contrôles de l'Etat portuaire. L'AUSTRALIE a mis en relief l'aide non financière, y compris les partenariats en matière d'échange d'expertise et de connaissances techniques. Le BRESIL et le MEXIQUE ont appelé à aider les pays en développement à accéder aux stocks de haute mer. Le KENYA a souligné la nécessité de prendre en considération toutes les formes d'aide en guise de paquet, sans attribuer de préférence, à moins que cela soit demandé par les pays bénéficiaires.

La COALITION INTERNATIONALE POUR LE SOUTIEN DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DE LA PÊCHE a appelé à un accès préférentiel aux stocks de poissons pour les pêcheries artisanales et de petites tailles. La COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DU THON DE L'ATLANTIQUE a appelé au financement d'activités de collecte des données dans les pays en développement. GREENPEACE a appelé à une coopération internationale dans les domaines du renforcement des capacités et de l'établissement d'une base de données transparente des quotas des navires et des renseignements de débarquements, et a suggéré que la participation dans les ORGP ne soit pas fondée sur l'historique en matière de pêche. Le FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF) a souligné l'importance des gouvernements engagés pour les règles d'allocation destinées aux nouveaux adhérents aux ORGP, l'UICN - UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION - encourageant aussi le respect des avis scientifiques. La COMMISSION INTER-AMERICAINE SUR LE THON TROPICAL a mis en exergue le rôle des organismes régionaux dans la conscientisation et le renforcement des capacités.

Accroissement des adhésions à l'Accord: Pour surmonter les barrières entravant la ratification, le CHILI, appuyé par la REPUBLIQUE DOMINICAINE et d'autres, a appelé à un éclaircissement ou une réaffirmation des concepts juridiques relatifs: à la cohérence avec la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM); au respect de la souveraineté des droits des Etats côtiers; à la compatibilité; à la souveraineté des Etats portuaires; et aux visites à bord et inspection. Le MEXIQUE a souligné la nécessité d'affirmer la primauté des mesures des Etats côtiers, pour ce qui est de la compatibilité des mesures de conservation et de gestion dans les zones économiques exclusives en haute mer.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Nienke Beintema, Andrew Brooke, Reem Hajjar, et Elisa Morgera. Edition numérique: Dan Birchall. Version française: Mongi Gadhoun. Edition en chef: Pam Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), l'agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysages (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID)), le ministère danois des affaires étrangères, le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)), le ministère néerlandais des affaires étrangères, la commission européenne (DG-ENV), et la direction générale de la protection de la nature, du ministère italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2006, par: le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, SWAN International, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES) et le Ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Le financement de la version espagnole du *Bulletin* a été fourni par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignements, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD par courriel à: <kimo@iisd.org> ou par téléphone au: +1-212-644-0217 ou par voie postale au: 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA. L'équipe du ENB couvrant la Conférence sur l'Evaluation des Stocks de Poissons est joignable par e-mail à <elisa@iisd.org>.

Plusieurs délégués ont mentionné les Articles 21 (coopération sous-régionale et régionale dans la mise en application) et 22 (procédures de base pour les visites à bord et l'inspection), en tant qu'obstacle entravant une adhésion plus importante à l'Accord. CUBA, appuyé par l'EQUATEUR et la COLOMBIE, a encouragé l'adoption des recommandations générales pour la mise en application des dispositions concernant les visites à bord et l'inspection, pour les préoccupations des non parties. CUBA a proposé de baser ces lignes directrices sur les dispositions relatives à la coopération et sur les procédures régissant les visites à bord figurant dans le Protocole de 2005 relevant de la Convention pour la Répression d'Actes Illicites Contre la Sécurité de la Navigation Maritime, de 1988, de l'Organisation Maritime Internationale.

La REPUBLIQUE DE COREE a mis en garde contre l'exercice illégal d'inspections et de visite à bord, et, avec l'INDONESIE, a appelé à des garde-fous pour la sauvegarde des droits humains des équipages durant les inspections et les visites à bord. Le délégué a favorisé les mécanismes alternatifs tels que les programmes d'observateurs, les registres des navires, les listes des navires et la documentation commerciale. La CHINE a fait part de ses réserves concernant la possibilité du recours à la force pour l'application de l'Accord, a suggéré l'élaboration de principes directeurs transparents et raisonnables sur ce sujet, et, appuyée par l'INDONESIE, a recommandé l'intégration de mécanismes de compensation. L'INDONESIE a souhaité voir les visites à bord et les inspections être conduites seulement avec l'autorisation de l'Etat du pavillon. Le MEXIQUE a appelé à l'élaboration d'une annexe technique à l'ANUSP, portant sur les procédures régissant les inspections et les visites à bord, y compris un mécanisme de réparation du dommage et des pertes économiques causées par l'arraisonnement contraire au droit international, et a favorisé les moyens alternatifs tels que le suivi et la surveillance comme les observateurs indépendants à bord.

L'AUSTRALIE et les ETATS-UNIS ont déclaré que l'ANUSP réalise déjà un équilibre prudent des droits, des devoirs et des obligations qui doivent tous être mis en application avec intégrité. Les ETATS-UNIS ont appelé les membres des ORGP à élaborer des dispositions mutuellement acceptables pour l'arraisonnage et l'inspection.

REUNIONS FUTURES: L'Autriche, au nom de l'UNION EUROPEENNE, a plaidé pour des évaluations périodiques quinquennales de l'Accord. La NOUVELLE ZELANDE a souligné la nécessité pour les organismes des Nations Unies de présenter des rapports aux conférences évaluatives, et, avec le SENEGAL et les ETATS-UNIS, a appelé à un cycle évaluatif de quatre ans. L'ISLANDE a proposé de tenir des consultations tous les deux ans, et que chaque troisième consultation soit tenue dans un cadre plus formel. Le WWF a apporté son appui au cadre proposé par l'Islande, mais a suggéré que, durant la période intérimaire, les réunions officielles soient tenues une fois par an. GREENPEACE a préféré la tenue de réunions officielles annuelles et d'une conférence évaluative tous les quatre ans.

La NORVEGE a opiné que les conférences officielles causent la déviation de beaucoup de ressources loin de la mise en application réelle, et a préféré voir les réunions biennales des Etats parties conduire à une évaluation tous les six à huit mois. L'INDONESIE a déclaré qu'il est prématuré d'envisager une autre conférence évaluative.

Le GUATEMALA a appelé à des conférences régionales périodiques consacrées à l'évaluation. PALAU a plaidé pour une évaluation annuelle de la couverture et de l'efficacité des ORGP. Le Mexique a proposé des consultations officielles permanentes pour l'examen des obstacles entravant l'élargissement de l'adhésion à l'Accord. Le NIGERIA et d'autres ont appelé à la tenue de réunions régulières entre les ORGP pour faciliter l'échange d'informations et l'identification, la compilation et la divulgation des meilleures pratiques.

En clôturant la session, le Président Balton a fait état d'un accord général sur la nécessité d'accroître l'aide au pays en développement, ainsi que d'interprétations divergentes des dispositions de l'ANUSP relatives aux principes généraux, à l'approche de précaution, à la compatibilité des mesures de conservation et de gestion, à l'application et aux inspections et arraisonnements. Il a noté également le souhait de la majorité de maintenir l'accord sous examen, avec différentes propositions pour les formats possibles.

COMITÉ DE RÉDACTION

CONSERVATION ET GESTION: Le matin, le Comité de Rédaction a examiné une nouvelle révision du projet de texte consacré à la conservation et gestion. Les délégués ont débattu du

point de savoir si oui ou non il fallait faire référence aux "moyens de subsistance" dans le contexte de l'utilisation durable des stocks de poissons en tant que source alimentaire. Le comité a décidé de transmettre le texte à la plénière, avec les crochets qui y sont restés autour, entre autres: la compatibilité des mesures adoptées pour la haute mer avec celles en place à l'intérieur des juridictions nationales; l'amélioration des efforts visant à renforcer le devoirs des Etats des longues lignes et les Etats côtiers de coopérer; les engagements à réduire la surcapacité; et les apparaux "oisifs" et "exploités sans présence" et "la pêche fantôme".

COOPERATION INTERNATIONALE ET NON

MEMBRES: Le matin et l'après-midi, le Comité de Rédaction a poursuivi l'examen du projet de texte révisé consacré à la coopération internationale et aux non membres. Le débat s'est focalisé sur l'évaluation des performances des ORGP, notamment, les questions de transparence, de l'objectivité des critères de performance, des exemples des meilleures pratiques, et l'ORGP modèle possible. Au sujet de l'évaluation de la performance de l'ORGP, certains ont insisté que seuls les membres des ORGP devraient déterminer la méthodologie à employer dans chaque évaluation. D'autres ont jugé fortement qu'un élément indépendant dans l'évaluation serait nécessaire pour s'assurer de la transparence et la rigueur.

Au sujet de l'ORGP modèle, certains ont mis en garde contre l'idée de se mettre d'accord de passer aux normes du modèle, avant que celui-ci ait été élaboré. Les partisans de la proposition ont souligné que l'ORGP modèle appliquerait les principes déjà convenus dans des instruments tels que l'ANUSP, la CNUDM et les instruments de la FAO.

SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE ET RESPECT

ET APPLICATION DES DISPOSITIONS: le soir, les délégués ont commencé le traitement des projets de textes sur le suivi, le contrôle et la surveillance et sur le respect et l'application des dispositions. Au sujet de la revue et évaluation, les discussions ont été axées sur un libellé appelant au contrôle effectif des Etats du pavillon, à des améliorations dans les SCS et dans le respect des dispositions, à des mécanismes pour la coopération internationale, et à des investigations et à la sanction des violations. Les délégués ont discuté des mesures de SCS et de la nécessité d'un schéma exhaustif de SCS pour les ORGP pour fournir un cadre approprié au respect des dispositions. Les délégués ont également débattu du texte proposé sur la nécessité d'une approche plus coordonnée entre les Etats et les ORGP pour la prévention du débarquement et du transbordement des poissons pris de manière illicite. Les délégués ont traité les moyens proposés pour le renforcement de la mise en application de l'Accord dans les domaines des SCS et du respect et de l'application des dispositions. Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit.

DANS LES COULOIRS

Plusieurs questions interconnectées sont restées sur la table, à la pénultième journée des négociations, l'attention ayant été axée sur la réalisation d'une adhésion universelle à l'Accord. Selon les parties, les efforts visant à aguicher les nouveaux membres potentiels devraient être fondés sur des mesures incitatives telles que l'accroissement de l'aide aux pays en développement. Pour les non parties, le traitement des "obstacles" posés à l'adhésion à l'Accord dont, en particulier, les dispositions controversées concernant l'arraisonnage et l'inspection, a semblé plus urgent. Les appels à des procédures plus détaillées et à des alternatives coopératives, ont été, selon certains observateurs, de plus en plus évidents, les théoriciens de l'approche "plutôt le bâton que la carotte" ayant commencé à préfigurer des mesures d'application plus fortes pour endiguer les pêches INRND.

Les non parties sont également restées préoccupées par le travail mené par le Comité de Rédaction et à titre officieux, par des groupes de délégations restreints. Quelques participants ont confié en privé qu'ils craignent de voir la perception de l'inégalité par les non parties risquer de mener à un réexamen du débat sur les procédures, le dernier jour, en dépit du fait que beaucoup estiment que le sujet a été traité de manière efficace. Par-dessus tout, cependant, la volonté émergeante de maintenir l'Accord sous examen dans le futur, peut être porteuse des graines d'un dialogue permanent et mener, espère-t-on à des solutions inventives pour la conservation et la gestion internationale des stocks de poissons.

COMPTE RENDU FINAL DU ENB: Le numéro de l'*Earth Negotiations Bulletin* consacré à la synthèse et analyse de la Conférence Évaluative de l'Accord des Nations Unies sur les Stocks de Poissons, sera disponible en ligne, à partir du lundi 29 juin 2006, à: <http://www.iisd.ca/oceans/sfsrc/>.